

CONCOURS

RÈGLEMENT DU CONCOURS

GAGNEZ 1000 \$

AVEC



CARREN

PORTES & BOISERIES

1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours **GAGNEZ 1000 \$ AVEC CARREN!** est organisé par **Portes et Boiseries Carren**, situé au 1837 Rue Galt Est à Sherbrooke.

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec, âgée de **18 ans et plus** (en date du 1er janvier 2025), à l'exception des employés, représentants et dirigeants de **Portes et Boiseries Carren**, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

3. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours **début le 13 mars 2025** et se termine le **10 avril 2025 à 17 h** (heure locale). Toutes les participations doivent être reçues au plus tard le 10 avril 2025 à 17 h (heure locale).

4. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les participants doivent effectuer une demande de soumission via le site web de **Portes et Boiseries Carren** et via le formulaire disponible à l'adresse suivante: **<https://portescarren.com/soumission/>**. Il leur sera demandé de fournir les informations suivantes: nom, prénom, courriel, téléphone et détails de leur demande de soumission. Une fois ces informations soumises, ils seront automatiquement inscrits pour participer au concours. Chaque participant aura la possibilité d'obtenir une chance de gagner supplémentaire en s'abonnant à la page Facebook de Portes et Boiseries: facebook.com/portescarren. Limite d'une participation par personne.

5. PRIX

Le prix à gagner est un **crédit de 1000 \$** sur les produits offerts chez **Portes et Boiseries Carren**. Le prix ne peut être transféré et doit être accepté tel quel. Le crédit de 1000\$ doit être utilisé sur une seule transaction. La date limite pour utiliser le crédit est fixée au 31 décembre 2025.

6. SÉLECTION DU GAGNANT

La personne gagnante sera sélectionnée par tirage au sort parmi toutes les participations éligibles. **Le tirage aura lieu le 15 avril 2025 à 10 h**, chez **Portes et Boiseries Carren**. La personne gagnante sera contactée par courriel et par voie téléphonique dans un délai de trois jours ouvrables suivant la sélection. Si le gagnant ne répond pas dans les 5 jours suivant la prise de contact, un nouveau tirage pourra être effectué pour désigner une autre gagnante.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

Nous nous réservons le droit de disqualifier toute participation non conforme au présent règlement. Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. En participant au concours, les participants acceptent le présent règlement dans son intégralité. En participant au concours, le gagnant accepte que sa photo soit utilisée à des fins promotionnelles.

8. RÈGLEMENT COMPLET

Le règlement complet du concours est disponible sur notre site Web.
portescarren.com

9. INFORMATIONS LÉGALES

Ce concours est régi par les lois du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.